

Règlement



Tour Romand : un challenge qui se court sur des épreuves R130/135 en Romandie

But : encourager et soutenir les épreuves R130/135 pour cavaliers régionaux

Conditions de participation :

- être en possession d'une licence R
- habiter en Romandie ou un district romand du canton de Berne

Exception: les juniors et jeunes cavaliers participant la même année à des épreuves de 140 et + peuvent monter le TR mais sont exclus du challenge soit du classement général!

Places qualificatives :

- les places sont désignées et attribuées dans les cantons romands soutenant le TR par le CO
- Le TR est qualificatif pour la finale du championnat Suisse R

Les épreuves :

- 1^{ère} épreuve R130 bar A au chr.
- 2^{ème} épreuve R135 bar A au chr. + 1 barrage au chrono
- Le TR se réserve le droit de modifier la 2^{ème} épreuve en R130 si besoin ex.: début de saison

Cahier des charges de l'organisateur :

- proposer un horaire en après-midi
- le samedi ou le dimanche
- annoncer au micro les sponsors et les infos pertinentes du TR
- permettre au TR d'exposer des roll-up floqués des marques qui soutiennent le TR

L'organisateur recevra en contrepartie du cahier des charges::

- un subside de 1'000.- pour les deux épreuves: adresse facture Tour Romand Eric Angéloz ch. Rochefort 11 à 1169 Yens
- le droit de vendre les deux épreuves aux sponsors du concours respectif.
- de faire de la promotion de son concours grâce au TR